

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1724

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2023-2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1724**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de la saison 2023-2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

Depuis 2005, l'association UNIPOP, fondée sur des principes de gratuité et de transversalité des connaissances, propose à toutes et à tous un espace de partage des savoirs, animé par une trentaine de professeurs bénévoles issus de l'enseignement supérieur ou du secondaire.

L'association UNIPOP développe un cycle de cours et d'ateliers qui s'appuie sur la rigueur des enseignements dispensés dans une université et l'ouverture des cafés philosophiques fondés sur l'interactivité et la pratique du dialogue. Ces cours ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme.

L'association UNIPOP est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire métropolitain autour d'un cycle de conférences et de cours sur des thèmes renouvelés et d'actualité. Un partenariat fort s'est développé au fil des années avec les Villes de Lyon et Villeurbanne, partenariat qui se concrétise, notamment, par un accueil des conférences dans les locaux des archives municipales de Lyon, de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, du Théâtre national populaire de Villeurbanne et du cinéma Comœdia situé à Lyon 7ème, mais aussi par des actions culturelles exceptionnelles ou régulières au Périscope à Lyon 2ème.

L'activité de l'association UNIPOP s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon en matière de diffusion des savoirs et d'accès à tous à la connaissance. La dynamique intellectuelle impulsée depuis plus de 18 ans en fait un acteur reconnu de l'éducation populaire.

La Métropole et la Ville de Lyon appuient ainsi les activités d'acteurs structurants de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme l'Université de Lyon, mais aussi les activités complémentaires des acteurs de l'éducation populaire, comme l'Université populaire.

II - Compte-rendu des actions 2022-2023 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2022-1129 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué une subvention de 9 000 € au profit de l'association UNIPOP pour la saison 2022-2023.

L'association UNIPOP a démarré la saison au Périscope avec une table ronde sur la liberté, animée par 4 intervenants devant un public qui s'est déplacé nombreux avec plus de 200 personnes.

Différents partenariats avec des salles locales ont été noués : l'Aquarium café, dans le quartier de la Croix-Rousse, a sollicité l'association UNIPOP pour animer des soirées documentaires et permet ainsi d'étoffer la programmation. Le Périscope collabore également de plus en plus sur le terrain culturel en les associant sur des conférences aux thèmes variés.

Ces différents intervenants ont permis à l'association, *via* son site internet, de ne jamais être silencieuse, de poursuivre ses missions avec de nouvelles contraintes et de se recentrer sur les réseaux sociaux et le domaine du digital.

III - Programme de la saison 2023-2024 et budget prévisionnel

La programmation 2023-2024 porte sur différents thèmes : sciences humaines, arts plastiques, architecture, urbanisme, biologie. Tous ces domaines ramènent aux principes fondateurs d'éducation populaire de l'association UNIPOP, de nouveaux spécialistes ayant proposé leur concours (historiens, anthropologues, géographes, urbanistes, etc.).

Un plan de communication est mis en place, axé principalement sur le digital avec des animations et des visuels attractifs sur les réseaux sociaux pour attirer un public toujours plus nombreux sur le site. Ainsi, l'association UNIPOP poursuit sa mission de partage des savoirs et de réflexion critique.

De nouvelles idées pédagogiques vont également être proposées avec des événements exceptionnels, sur une journée ou une demi-journée, qui motiveraient le public autour de thèmes d'actualité comme la santé, la liberté ou encore le peuple. Ces événements nécessitent des moyens et d'investissements plus importants, notamment pour faire appel à des intervenants médiatisés et permettre à l'association de se recréer un dynamisme.

Budget prévisionnel de la saison 2023-2024 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fournitures administratives	300	fonds propres	6 527
assurance	117	Métropole	9 000
maintenance informatique	310		
communication	8 000		
déplacements, missions, réceptions	5 000		
frais bancaires	100		
équipement vidéo	1 200		
location de salles	500		
<i>Sous-total dépenses</i>	<i>15 527</i>		
valorisation bénévolat et prêt de salles	38 000	valorisation bénévolat et prêt de salles	38 000
Total	53 527	Total	53 527

Pour soutenir cette initiative, qui valorise la vie intellectuelle sur le territoire et permet la diffusion des savoirs à ceux qui en sont éloignés, il est proposé que la Métropole apporte son soutien à l'association UNIPOP, à hauteur de 9 000 €, au titre de la saison 2023-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au profit de l'association UNIPOP pour l'organisation de sa saison 2023-2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association UNIPOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 9 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306872-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
